

Compte rendu du CTL du 8 novembre 2022

L'ordre du jour de ce CTL portait sur les sujets suivants:

- les ponts naturels,
- le bilan de la campagne d'évaluation 2022,
- le bilan du fonds consacré aux conditions de vie au travail, et
- un point sur l'immobilier.

Après lecture de la déclaration liminaire, en pièce jointe, la directrice a répondu aux interrogations des représentants du personnel.

Concernant le budget CVT, s'agissant d'un premier exercice, s'il y a eu des ratés dans la mise en place, mais dans l'ensemble le bilan est plutôt satisfaisant.

Concernant l'augmentation du point d'indice, ESSOC, la sobriété énergétique... il s'agit de sujets nationaux qui échappent à la direction.

Ponts naturels 2023

Le premier point abordé à l'occasion de ce CTL du 8 novembre 2022 portait sur la proposition de 2 jours de ponts naturels en 2023, les vendredi 19 mai 2023 et lundi 14 août 2023.

Sur ce point, vos représentants ont rappelé le principe pour chaque agent de pouvoir disposer librement de ses jours de congé, sans se les faire prélever de manière arbitraire;

La direction a estimé que la liberté de disposer de ses congés se heurte au principe de continuité du service et qu'il était plus protecteur pour tous les agents de fermer les services les jours de pont.

Ne partageant pas ce point de vue, vos élus **Solidaires Finances Publiques** se sont abstenus de valider cette proposition, évitant ainsi une re-convocation inutile du CTL en cas de refus unanime des OS, le choix de la Direction étant intangible.

Bilan de campagne d'entretien professionnel 2022

Au sujet de la campagne d'entretiens professionnels, la direction interpellée par **Solidaires Finances Publiques** sur les motifs de refus d'entretien a estimé que la sociologie des agents concernés était très variée et pouvait évoluer d'une année sur l'autre; La direction a néanmoins indiqué qu'elle portait une attention particulière sur les refus d'entretien, afin de déceler les éventuels conflits relationnels sous-jacents.

Les entretiens ne conduisant plus à des réductions d'échelon, sans doute peut-on voir une perte de sens de l'exercice. Néanmoins, le refus d'entretien est l'expression de la liberté des agents.

A compter de 2023, le nouvel outil ESTEVE se substituera à EDEN-RH. Cette application comportera 2 modèles d'entretiens, un pour les agents de catégorie A (d'inspecteur à Afipa), un autre pour les catégories B et C. Ce nouvel outil ne contiendra plus de profil croix, jugé trop réducteur pour apprécier les compétences d'un agent. Ce sera un changement de philosophie de l'entretien professionnel, avec pour objectif un approfondissement du dialogue professionnel.

Depuis toujours, **Solidaires Finances Publiques** n'a eu de cesse de dénoncer les modalités et les objectifs non dissimulés de l'entretien professionnel, et notamment celui instauré par décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010.

L'entretien, un dialogue tronqué :

- dès lors que ni l'évaluateur ni l'évalué ne disposent d'une quelconque autonomie sur les charges et les moyens, la fixation d'objectifs se réduit à des considérations secondaires au cœur des métiers et l'évaluation des résultats à des données subjectives,
- quand parle-t-on du travail réel, de l'organisation du travail, des questions concrètes? Certainement pas dans le cadre de l'évaluation individuelle. Les appréciations subjectives qui exacerbent les questions comportementales, le profil croix qui devient l'arme absolue de la pression managériale dans le cadre des promotions par tableau d'avancement, c'est plus que jamais l'arbitraire qui trouve sa place dans l'évaluation individuelle.

Solidaires Finances Publiques exige un véritable dialogue professionnel axé sur le rythme des missions dans le cadre des collectifs de travail, sans aucune incidence en termes de gestion des ressources.

Solidaires Finances Publiques revendique la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Solidaires Finances Publiques réaffirme :

- son refus de toute forme de contractualisation des fonctions,
- son attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière,
- une linéarité de carrière sans obstacles.

Ce dernier point nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle. Pour **Solidaires Finances Publiques**, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle.

Nous avons à nouveau pu constater lors de la dernière campagne que encore trop de profils croix sont en décalage avec la réalité des connaissances et des compétences de ceux-ci.

Par ailleurs, les restructurations et réorganisations de services subies par les personnels ne doivent pas conduire à une régression de leur évaluation professionnelle qui de fait pénaliserait leur déroulé de carrière.

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour **Solidaires Finances Publiques**, ce processus n'apporte rien de plus aux agents. Il est davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAP que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel. Pour nous, il ne peut pas constituer un recours de premier niveau.

Solidaires Finances Publiques exige la suppression du recours hiérarchique. Ce système est lourd et chronophage, ne renforce nullement les droits des agents.

Bilan du fonds CVT (condition de vie au travail)

La direction s'est dit satisfaite de l'utilisation des fonds CVT par les services; ce moment de cohésion a été apprécié par beaucoup de services et les retours ont été très positifs pour la grande majorité.

L'enveloppe n'ayant pas été utilisée en totalité, les fonds restant ont été utilisés pour l'achat de lampes de luminothérapie distribués aux services. Il est prévu de consommer les crédits restants pour l'acquisition de purificateurs d'airs.

Les dépenses à ce jour dépassent 80% du budget global; il s'ensuit que par message du 24 octobre, la direction a encouragé les services n'ayant pas encore consommé la totalité de leur budget, à utiliser les fonds restants pour d'autres projets afin d'éviter de perdre ces crédits. La direction estime que l'ensemble des services auront utilisé leur budget avant fin novembre, date limite d'utilisation des fonds.

L'enveloppe de 35 779 € allouée à la Dircofi Nord, dans le cadre de l'accord national signé le 22 octobre 2021, prévoyait un budget destiné à améliorer les conditions de vie au travail, en complément d'une prime versée en décembre 2021 et d'un volume de promotion interne supplémentaire.

Les groupes de travail ont été réunis, à l'issue des remontées des agents sous une balf dédiée, afin de recenser les besoins des services et de dégager des propositions pour l'utilisation de ce fonds.

Le projet initial porté par les représentants du personnel consistait à attribuer des chèques culture. Ce choix a été refusé par la DG.

Pour ne pas perdre ces fonds, la journée de cohésion a été portée en projet n°1. Ce projet permettait au service de décider d'une action commune allant d'une journée de cohésion d'équipe à l'achat de matériels pour le service.

La journée de cohésion, prenant des formes diverses, a été privilégiée par la majorité des services. La carte achat a pu être utilisée afin de pallier les difficultés rencontrées par certains fournisseurs avec CHORUS.

La direction a réitéré sa volonté, **qu'elle avait déjà évoquée en 2021**, de mettre en place d'un budget participatif de l'ordre de 10.000 € dès l'année prochaine. Cependant l'exercice ne serait pas le même que dans le cadre du budget CVT. Il pourra s'agir par exemple de l'achat d'équipements.

Le fonds CVT qui nous a été proposé en 2022 offrait en effet un cadre propice à une journée de cohésion, compte tenu de l'aval reçu de la DG, mais ce type de projet ne sera pas pérennisé au niveau local.

L'achat de lampes de luminothérapie qui était le projet n°2 a été financé par la direction avec le surplus de budget CVT.

Des projets alternatifs ont été financés dès lors que le fonds CVT n'avait pas été intégralement consommé par les services, comme l'achat de machines à café, la livraison de paniers de fruits, l'achat de ballons d'assise, etc...

Si l'appropriation de ce fonds a été utile à la cohésion d'équipe, du moins dans l'espace d'une journée ou deux, pour **Solidaires Finances Publiques**, la Direction Générale espérait conférer une légitimité forte à ce qui n'était en définitive qu'une opération de communication destinée à masquer les pénuries structurelles de moyens et le déficit de reconnaissance matérielle dont souffrent les agents de la DGFIP.

Il s'agissait d'une manipulation permettant à la Direction Générale, d'une part, de lisser son image de «bulldozer» en feignant de se soucier soudainement de nos conditions de vie au travail et de notre cadre de travail, d'autre part de se targuer d'un dialogue social rénové.

Ce dispositif n'a en fait permis que de diviser les agents avec d'un côté ceux qui estimaient qu'en ces temps difficiles, le moindre avantage était bon à prendre et de l'autre côté ceux qui estimaient qu'il s'agissait de saupoudrage voulant masquer un sentiment d'insatisfaction générale liée à des «irritants» de plus en plus nombreux et prégnants.

Il nous faut plus que de l'argent de poche pour améliorer nos conditions de vie.

Point immobilier

Sur le site de Rouen

La direction a organisé 2 réunions, la première en septembre 2021 l'autre au printemps 2022 afin d'informer les agents des travaux et aménagements du site. Les agents disposeront d'un forfait mobilier qui sera le même pour tous, à sélectionner dans un catalogue; les bureaux seront modernes mais plus petits, des bras articulés simples ou doubles ont été proposés afin d'optimiser l'espace de travail. Les armoires hautes seront en nombre limité afin de préserver la luminosité des espaces; les agents auront à leur disposition 2 espaces d'archivage, situés de part et d'autre de l'entrée des locaux des brigades DIRCOFI, leur permettant de stocker leurs dossiers. Des aménagements complémentaires pourront intervenir postérieurement à l'installation des agents si nécessaire.

Afin de connaître les mesures mises en œuvres par la direction pour faire face aux nuisances sonores, vos élus **Solidaires Finances Publiques** ont interpellé la direction au sujet de la communication faite en amont auprès des agents. La direction a indiqué qu'une météo du chantier était communiquée chaque vendredi (sur le bruit, la poussière, les odeurs ...) au chef de service chargé de relayer l'information auprès des agents. Les chefs de services ont invité les agents à se mettre en télétravail exceptionnel dès que les nuisances étaient trop importantes. L'ensemble des agents étant équipé, le bon sens et le pilotage quotidien des chefs de service permet de fonctionner sereinement.

Sur le sujet des parkings, la direction a indiqué que des difficultés de stationnement et embouteillages pouvaient être constatés certains jours; elle a précisé qu'elle pourrait éventuellement envisager de prendre en charge les frais supplémentaires des agents amenés à se garer à l'extérieur ; néanmoins aucune demande de ce genre n'est remontée à la direction à ce jour. La Direction précise que les espaces de stationnement sont suffisant quand on arrive à une heure convenable, néanmoins les remboursements pourront être accordés quand ils seront justifiés.

L'installation des agents dans les nouveaux locaux devrait avoir lieu en mars 2023.

Sur le site de Soissons

Le projet de rénovation de la cité a pris du retard, les travaux devraient débuter à la fin du 1^{er} trimestre 2023. Les agents seront provisoirement hébergés dans deux Algécos comportant 6 postes de travail, pour une durée de 6 mois. La surface des Algécos étant réduite, la rotation des effectifs sur la période des travaux sera nécessaire. Des espaces de réception seront conservés à l'intérieur de la cité.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, ces perturbations ne doivent pas gêner le travail des collègues, la direction devra mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires permettant d'assurer les missions sereinement.

Sur le site d'Alençon

Les travaux de rénovation de la cité administrative impacteront la brigade à compter de janvier 2023; afin de limiter l'impact sur les travaux de fin d'année, la direction a souhaité anticiper le déménagement de la brigade qui a eu lieu le 7 novembre 2022.

Les agents ont pu visiter les nouveaux espaces plus spacieux, formuler des remarques et décider de la répartition entre les bureaux.

Avec le transfert sur une zone tampon à une période chargée, **Solidaires Finances Publiques** souhaite que la direction limite au maximum l'impact des nuisances induites par ces changements au sein de la brigade.

Sur le site d'Amiens

Les brigades d'Amiens seront installées au 1^{er} étage de l'immeuble du Centre des Finances Publiques situé Rue Rollin à Amiens.

Les agents bénéficieront d'une surface de 185 m² correspondant à un ratio satisfaisant de 14 m² par agent.

À l'issue des travaux de cloisonnement en cours, les brigades seront installées au cours du 1^{er} trimestre 2023, vers fin mars 2023.

La direction a précisé que le mobilier ne rentrera pas dans la totalité; des travaux d'archivage seront à réaliser, car l'espace sera plus réduit; les agents bénéficieront d'un restaurant inter administration dans un site agréable.

Sur le site de La Madeleine

Suite à l'annonce faite par le propriétaire le 7 octobre 2022 que le bâtiment QUARTZ, 1^{er} choix retenu par la direction, venait de faire l'objet d'une promesse de bail au profit d'une filiale bancaire de la société foncière propriétaire du bâtiment, la direction nous a informé que des recherches de solutions alternatives étaient en cours sur la base de l'expression des besoins validés initialement.

Les recherches en cours se font sur la base des critères suivants: proximité des gares de Lille, possibilités de restauration, emplacements de stationnement, sécurité des personnes et des biens, qualités énergétiques de l'immeuble, aménagements intérieurs ergonomiques, le tout compatible avec les contraintes budgétaires qui gouvernent la politique immobilière de l'État.

Il s'ensuit que le choix n°2 a été immédiatement «poussée» par la direction, à savoir un local situé dans la Tour Lille Europe. A ce stade, les bureaux SPIB opposent un refus de principe s'agissant d'un immeuble à grande hauteur, compte tenu du risque, inhérent à ce type d'immeuble, de charges qui évolue de manière exponentielle dans la durée.

Selon le Code de la Construction et de l'Habitation, un **immeuble de grande hauteur**, abrégé en «IGH», est un corps de bâtiment dont le plancher bas du dernier étage se situe à plus de 28 mètres du sol utilisable par les engins de secours pour les immeubles publics et professionnels, et à plus de 50 m pour les immeubles résidentiels.

La direction admet que la prise à bail d'un local dans ce type d'immeuble serait très contraignante et nécessiterait une autorisation préfectorale pour les moindres travaux avec des délais très longs.

Nonobstant ces obstacles, la direction a affirmé ne pas avoir abandonné l'idée de ce choix n°2 et tente de convaincre le bureau SPIB d'autant que le RPIE a approuvé ce choix.

Les délais imposés en amont, avec la validation de divers intervenant (Évaluation domaniale, RPIE, SPIB et propriétaire) et en aval du projet (délai de 6 mois nécessaire avant l'installation pour permettre le cloisonnement des bureaux, les travaux de câblage, l'aménagement...) induisent le paiement d'un double loyer sur une période de 6 mois, ce qui ne simplifie pas la tâche de relogement du site de La Madeleine.

Pour **Solidaires Finances Publiques**, ces incertitudes sont très pesantes car in fine aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que les critères de sélection du nouveau bâtiment seront respectés même si la direction indique son intention de poursuivre ses recherches en ce sens. Dans une période de restriction budgétaire où la DG cherche à faire des économies tous azimuts, il n'est pas certain que le critère de satisfaction des agents soit sa préoccupation majeure.

Nous resterons attentifs aux évolutions sur ce dossier et vous informerons des avancées à chaque étape.

Questions diverses

Vos élus **Solidaires Finances Publiques** ont interpellé la direction suite à l'arrivée des 4 inspecteurs stagiaires en Seine Maritime, sur leurs conditions d'accueil et les motivations du recrutement ouvert aux seuls inspecteurs élèves.

La direction a informé qu'un inspecteur stagiaire pré affecté dans un service donné, pouvait ne pas rejoindre son service d'affectation à l'issue du mouvement de mutation général du fait du recrutement au choix (40% n'ayant pas rejoint le service de pré affectation en N-1), ce qui engendrait une déstabilisation dans les mouvements de mutation. Afin de sécuriser le mouvement la DG a choisi de pré affecter les inspecteurs stagiaires élèves sur des postes vacants au 1^{er} septembre suivant la scolarité.

Pour le recrutement de ces inspecteurs élèves, 1 au Havre et 3 à Rouen, la direction a publié une fiche de poste en local; par suite 23 candidatures ont été déposées sur lesquelles 10 ont été pré-sélectionnées et ont fait l'objet d'un entretien en visioconférence. À l'issue des entretiens, 6 candidats ont été validés et les 4 premiers ont été retenus puis affectés à la DIRCOFI NORD. Ils bénéficieront d'un parcours de formation spécifique à compter de mai 2023.

Vos élus **Solidaires Finances Publiques** ont également interpellé la direction au sujet de la formation dispensée aux collègues excentrés. Ce sujet ayant été abordé à plusieurs reprises lors des HMI, les élus **Solidaires Finances Publiques** ont abordé ce point **dans la liminaire au CTL du 08/11/2022**, et ont demandé que la formation soit organisée au plus près des agents afin de leur éviter un parcours du combattant avec les formations centralisées sur Lille. Cette demande a permis aux participants du CTL d'échanger et le cas échéant de «s'approprier» la matière.

La direction a indiqué vouloir être attentive et souhaiter organiser , autant que possible, des sessions déconcentrées sur Amiens ou Rouen en faisant observer néanmoins que s'agissant des formations dispensées par les CIF elle n'avait pas la main. La Direction a rappelé qu'avec l'outil SEMAFOR, les besoins en formation pourront être mieux définis; les agents pourront désormais exprimer leur besoin en formation en indiquant une résidence, ce qui générera le montage d'une session de formation en local.

N'hésitez pas à exprimer vos besoins en formation en indiquant clairement la zone géographique souhaitée, surtout pour les collègues en Normandie.